

Notice pour l'admission et l'inscription administrative
dans le parcours de formation
MEEF Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)
Métiers de l'Education à la Santé à l'Ecole (MESE)

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission et les opérations d'inscription dans le parcours M2 MEEF PIF MESE.

1. Calendrier

3	Ouverture candidatures eCandidat	Jeudi 23/07/2020
4	Fermeture candidatures eCandidat	Mardi 22/09/2020
5	Commission d'admission	Mercredi 23/09/2020
6	Publication des résultats (mail)	Mercredi 23/09/2020
7	Confirmation sur eCandidat par les candidat.e.s admis.e.s	Au plus tard le dimanche 27/09/2020
8	Inscription administrative	Fin septembre-début octobre 2020
9	Accueil des étudiant.e.s	Mercredi 30/09/2020 14h (sous réserve)
10	Début des enseignements	Mercredi 07/10/2020 (sous réserve)

2. Publics concernés

- Les enseignant.e.s du 1^{er} et 2nd degré, CPE, en poste dans des établissements scolaires ;
- Les formateurs et formatrices académiques du 1^{er} et du 2nd degré non titulaires d'un Master 2 ;
- Les infirmiers et infirmières scolaires, les assistant.e.s de service social de l'Education Nationale souhaitant devenir formateur, formatrice ;
- Les personnels de services sanitaires et sociaux des collectivités territoriales exerçant en milieu scolaire souhaitant devenir formateur, formatrice ;
- Les cadres de santé du secteur paramédical exerçant en institut de formation.

3. Objectif de la formation

Ce parcours vise à développer, chez les enseignant.e.s et les professionnel.le.s de santé déjà en exercice, une expertise complémentaire en matière d'éducation d'ingénierie de la formation et de projet, de promotion de la santé en milieu scolaire, dans une logique de formation continue et de formation de formateurs, formatrices. Il propose des modalités d'organisation adaptées aux contraintes professionnelles du public visé comme notamment des formations à distance tutorées et interactives ou le regroupement des temps de formation sur des périodes de vacances scolaires.

4. Conditions d'admission

- Un diplôme équivalent niveau II (bac + 4) ou niveau I (bac + 5 et supérieur) et 4 ans d'ancienneté professionnelle dans l'enseignement ou la formation.
- Les professionnels de santé en exercice peuvent faire valoir, sans conditions de diplôme, un accès en M2 par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

En cas d'admission à la formation, la demande de VAPP est gérée par les Services de l'INSPE. La VAE doit avoir été obtenue avant candidature (cf. rubrique 9*. Pour vous aider).

5. Coût de la formation

En formation continue non financée, il était de 243€ pour l'année universitaire 2019-2020.

Le montant concernant l'année universitaire 2020-2021 sera communiqué en juillet 2020.

Il faut ajouter le montant de la contribution CVEC : 91€ en 2019-2020, (cf. rubrique 8. Modalités d'inscription).

6. Modalités de candidature

Les candidatures sont dématérialisées.

Elles se font en ligne sur eCandidat via le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/candidatures-master-meef-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-meef-pif--1042769.kjsp>

(Numéro INE à fournir, voir détail en rubrique 9**), du 23/07/2020 au 22/09/2020 inclus.

7. Commission d'admission

- Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'admission qui se réunira le 23/09/2020.

Si nécessaire, pour les candidat.e.s admis.e.s, un dossier de demande de VAPP pourra être engagé par l'INSPE et transmis, pour validation, à l'Université Lyon1.

- Les demandes de dispenses d'enseignement seront étudiées lors de la commission d'admission : il est recommandé de lire attentivement la maquette de la formation avant d'effectuer une demande de dispense.
- Les candidat.e.s seront informé.e.s par mail du résultat de la commission d'admission, à partir du 23/09/2020.
- Les candidat.e.s admis.e.s auront à confirmer leur candidature sur eCandidat au plus tard le 27/09/2020.

8. Modalités d'inscription

Les inscriptions administratives (fin septembre-début octobre 2020) se font au Service Scolarité après votre admission en formation.

Les candidat.e.s admis.e.s recevront les modalités et le dossier d'inscription par mail en même temps que la notification du résultat de la commission d'admission (à partir du 23/09/2020).

Liste des pièces à fournir pour une première inscription :

- Dossier d'inscription dûment complété (INE **, date d'obtention du bac ...)
- Copie de pièce d'identité en cours de validité ;
- Attestation responsabilité civile pour l'année universitaire 2020-2021 ;
- 1 photo d'identité ;
- Un chèque de règlement des frais d'inscription libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable UCBL (le montant est fixé par arrêté ministériel annuel et sera communiqué en juillet 2020 ; Pour mémoire, le montant 2019-2020 était de 243€) ;
- **Attestation d'acquittement de la contribution CVEC.**

La contribution CVEC est une procédure ministérielle nouvelle depuis la rentrée 2018-2019 : le paiement de cette contribution obligatoire doit être effectué au préalable, avant toute inscription administrative. Pour plus d'infos : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

9. Pour vous aider

- Le site de l'INSPE : <http://inspe.univ-lyon1.fr>
- Durant la phase de préinscription eCandidat : le Service Scolarité de l'INSPE, chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr Tél : 04 72 07 30 20

- Contenus et Organisation de la formation :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation/mention-metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-pif-metiers-de-l-education-a-la-sante-a-l-ecole--858422.kjsp?RH=1368518289687#.WuxhrKSFO70>

- La VAE, qu'est-ce que c'est : *

http://focal.univ-lyon1.fr/medias/fichier/validation-acquis-experience-vae-lyon_1414418262559-pdf?ID_FICHE=174336

- Numéro INE : **

Le N° INE est un **Identifiant National Etudiant.e** unique

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.
Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un.e étudiant.e ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit.e en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il.Elle obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.e.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il.elle désirera s'inscrire.

Un.e étudiant.e ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il.elle a fréquenté. Il.Elle peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.e.

Ce numéro est composé de 11 caractères.